

**Réunion du Conseil Municipal  
du jeudi 14 octobre 2021**

**Ordre du jour**

- ⇒ **Travaux d'assainissement prioritaires suite au diagnostic**
- ⇒ **Mise en place du RIFSEEP pour la filière technique**
- ⇒ **Subvention exceptionnelle nouvel horizon**
- ⇒ **Annulation d'une carte d'abonnement piscine**
- ⇒ **Divers**

.....

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2021**

**Conseillers en exercice : 23**  
**\* Présents : 19**  
**\* Votants : 23 (dont 4 par procuration)**

**Le 14 octobre 2021 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 07 octobre 2021, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur SALQUE PRADIER David, Maire.**

Présents : M. **PABIOU** Michel, Mme **FOURNEL** Marie Paule, M. **ROUSSON** Patrice, Mmes **DIGONNET** Marie José, **MASSARDIER** Denise, M. **MONTELMARD** Henri, Mme **ANDRE** Bénédicte, M. **PELISSIER** Romain, Mme **BACHELARD** Catherine, M. **MOUNIER** Franck, Mme **ARNAUD** Laurence, M. **PLACIDE** Pierre-Marie, Mme **RANCON** Marie Pierre, M. **BRUYERE** David, Mme **GIRARD** Suzelle, M. **RECHATIN** Bernard, Mme **LIONNET** Hélène, M. **BOULY** Noël.

Absents excusés : M. **RUSSIER** Patrick (procuration donnée à M. **PABIOU** Michel)  
Mme **BESSET** Martine (procuration donnée à Mme **DIGONNET** Marie-José)  
M. **REY** Pascal (procuration donnée à Mme **LIONNET** Hélène)  
M. **ROCHER** Lucas (procuration donnée à M. **RECHATIN** Bernard)

Elue secrétaire : M. **PELISSIER** Romain

**Délibération n° 2021 – 75 –**

**Objet : Assainissement Travaux Prioritaires suite au diagnostic**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération du 20 février 2020 concernant la nécessité de réaliser des travaux prioritaires sur le réseau d'assainissement et à la station d'épuration en vue d'améliorer son fonctionnement.

Monsieur le Maire informe que les travaux de maîtrise d'œuvre ont été confiés au bureau d'étude AB2R dont le siège se situe au Puy en Velay (43 000), 180 avenue des Estelles - Taulhac, pour un montant de 28 789.20 € HT soit 34 547.04 € TTC.

Monsieur le Maire expose qu'une estimation de cette opération fait état d'un coût d'objectif global de travaux, honoraires et divers estimés à 345 831.80 € HT soit 414 988.16 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le plan de financement provisoire de cette opération pourrait s'établir comme suit :

Financement provisoire de l'opération	Montant HT
Coût estimatif global	345 831.80
Subvention Département	138 332.72
Subvention Agence de l'Eau	138 332.72
Emprunt	69 166.36

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

**Approuve** la réalisation des travaux prioritaires d'assainissement suite au diagnostic et à l'étude réalisée, pour un coût d'objectif global de travaux, honoraires et divers estimés à 345 831.80 € HT.

**Valide** comme suit le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Financement provisoire de l'opération	Montant HT
Coût estimatif global	345 831.80
Subvention Département	138 332.72
Subvention Agence de l'Eau	138 332.72
Emprunt	69 166.36

**Emet** un avis favorable pour lancer une consultation pour le marché de travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

**Charge** Monsieur le Maire de solliciter dès à présent les financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du département de la Haute-Loire.

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

.....

**Délibération n° 2021 -76 -**

**Objet : mise en place du RIFSEEP pour la filière technique**

Monsieur le maire rappelle aux membres présents la délibération en date du 13 février 2018 instaurant la mise en place du nouveau régime RIFSEEP. Suite à la parution des arrêtés de novembre et décembre 2017, les agents de la filière technique de catégorie A et B sont désormais éligibles au RIFSEEP. Monsieur le Maire propose de compléter la délibération susvisée afin d'étendre le régime RIFSEEP selon les dispositions suivantes :

- **Catégories A**

➤ Arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Ingénieurs territoriaux		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction générale des services techniques</i>	240 €	36 210 €	36 210 €
Groupe 2	<i>Directeur adjoint des services techniques</i>	240 €	32 130 €	32 130 €
Groupe 3	<i>Responsable d'un service</i>	240 €	25 500 €	25 500 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- critère 1 : encadrement-direction : management stratégique, transversalité, arbitrages
- critère 2 : technicité-expertise : connaissance multi-domaines, expertise sur plusieurs domaines
- critère 3 : sujétions particulières : polyvalence, grande disponibilité

- **Catégories B**

➤ Arrêté du 07 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Techniciens territoriaux		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction des services techniques</i>	240 €	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	<i>Adjoint au responsable des services techniques</i>	240 €	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	<i>Assistant de direction du service technique</i>	240 €	14 650 €	14 650 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- critère 1 : encadrement-direction : management stratégique, transversalité, arbitrages
- critère 2 : technicité-expertise : connaissance multi-domaines, expertise sur plusieurs domaines
- critère 3 : sujétions particulières : polyvalence, grande disponibilité

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents

➤ **décide d'adopter** ce régime indemnitaire RIFSEEP pour les agents de catégorie A et B de la filière technique, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, comme présenté par Monsieur le Maire.

➤ **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.



## Délibération n° 2021 – 77 –

<b>Objet : Subvention exceptionnelle Nouvel Horizon</b>
---

Monsieur le Maire expose aux membres présents la demande de subvention de l'association « Nouvel Horizon », qui a pour vocation d'organiser diverses animations au profit des résidents de l'EHPAD de Tence, afin de proposer une promenade en calèche le jour du marché de Noël le 11 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 210 € à l'association « Nouvel Horizon ».

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

► **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle au titre de 2021 d'un montant de 210.00 € à l'association « nouvel horizon » dans le cadre de l'animation du marché de Noël 2021.

► **autorise** Monsieur le Maire à verser la somme de 210.00 € à l'association « nouvel horizon ».

.....

## Délibération n° 2021 – 78 –

<b>Objet : Annulation d'une carte d'abonnement piscine</b>
--

Monsieur le Maire expose aux membres présents la demande formulée par un usager de la piscine municipale de Tence suite à l'instauration du « pass sanitaire » dans le cadre de la crise sanitaire du COVID.

Monsieur le Maire propose d'accorder à titre exceptionnel un remboursement de 28.80 € correspondant à 9 entrées non utilisées d'une carte d'abonnement adulte de la piscine municipale de Tence.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

► **décide** d'accorder à l'usager, à titre exceptionnel, en raison de l'instauration du « pass sanitaire » un remboursement de 28.80 € correspondant à 9 entrées non utilisées d'une carte d'abonnement adulte de la piscine municipale de Tence.

.....

## **DIVERS**

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Romain PELISSIER, secrétaire de séance, Monsieur le Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal : Monsieur Bernard RECHATIN demande si les documents budgétaires qui lui ont été transmis suite au précédent conseil municipal, ont été transmis de la même façon à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Monsieur Bernard RECHATIN demande si suite à la remarque de Monsieur Lucas ROCHER concernant la cession à l'euro symbolique des terrains de la gare, les services de l'Etat ont été saisis de la question. Monsieur le Maire répond que nous avons eu une réponse par téléphone précisant que la cession est possible lorsqu'il y a un intérêt général. Monsieur Noël BOULY interroge à savoir si la Préfecture a transmis un courrier à cet effet. Monsieur le Maire précise que les échanges se sont faits par téléphone. Monsieur Bernard RECHATIN demande si la municipalité a repris contact avec les Meubles BARRIOL concernant la demande de terrain à l'arrière de leur magasin. Madame Hélène LIONNET précise qu'une omission a été faite dans le compte rendu concernant les propositions pour la pharmacie : proposition 1 : Salle Maria Bonnet ; proposition 2 : Usine Faugier.

Madame Hélène LIONNET installe une tablette avec une caméra pour réaliser l'enregistrement de la séance.

► En cours de séance,

Sur le sujet des travaux d'assainissement, Monsieur Bernard RECHATIN suggère de rajouter au projet, le remplacement de la conduite qui arrive de la Route du Mazel jusqu'à la Gare afin de passer en séparatif. Monsieur Patrice ROUSSON précise que des travaux interviendront suite à la démolition de l'immeuble Rue d'Annonay et que dans ce cadre, il est prévu de remplacer cette conduite. Monsieur le Maire précise que suite à une rencontre avec les services de l'Etat et du Département, des travaux estimés à 1 900 000 € devront être réalisés dans les 3 prochaines années. Monsieur Noël BOULY demande quel est le résultat du contrôle qui a été effectué sur la station et le réseau assainissement. Monsieur le Maire précise que le contrôle n'est pas positif. Les services de l'Etat nous obligent à de lourds travaux à réaliser très rapidement. Madame Hélène LIONNET s'interroge sur les conséquences sur la population des résultats du contrôle. Monsieur le Maire confirme que cela n'a pas d'incidence sur le quotidien des tençois.

Concernant la décision sur la mise en place du RIFSEEP pour les catégories A et B de la filière technique, Madame Hélène LIONNET demande si la filière administrative est concernée. Monsieur le Maire lui répond que cette délibération ne porte que sur la filière technique.

► En fin de séance,

Madame Hélène LIONNET revient sur l'enquête publique concernant RG 43. Elle précise que lors du précédent conseil Municipal, à sa question de l'augmentation du nombre de camions, Monsieur Patrick RUSSIER lui avait répondu qu'il n'y aurait pas plus de camions qui circuleraient. Elle précise qu'elle a confirmation qu'il y aura bien une augmentation de la circulation des camions suite aux travaux de RG 43.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de cette question, la minorité avait fait remonter un problème d'absence de moyen de comptage de la quantité d'eau captée pour la mise en service de la ligne de lavage. Il précise qu'un compteur volumétrique est bien prévu dans le dossier de RG 43.

De plus, Monsieur le Maire précise que lors du conseil municipal précédent il avait été évoqué que le prélèvement prévu par puits de forage était de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup>/an. Or après consultation du dossier d'enquête publique, il s'avère que le prélèvement prévu est bien en deçà de cette quantité.

**\* Fin de séance \***